Quelle(s) assurance(s)… ?

- **Est-il obligatoire de tout assurer ?**

Aucune obligation n'est effective, y.c. pour la responsabilité civile de l'exploitation ou le privé. Toutefois, en terme de risques, certaines couvertures sont fortement conseillées. A noter que la seule exigence demeure dans les couvertures « RC véhicule(s) » pour bénéficier d'une plaque d'immatriculation.

- **Est-il nécessaire de tout assurer ?**

Comme mentionné ci-dessus, l'angle du risque (pour les personnes ou l'exploitation) est à considérer. En outre, le rapport « risque-primes » est à mettre en corrélation. En répondant à la question : « puis-je assumer financièrement en cas de … », est déjà un départ intéressant, validé (ou non) par la proposition de l'assurance.

Quelle(s) assurance(s)… ?

- **Puis-je être mon propre assureur ?**

Effectivement, dans bien des cas, cette question doit se poser ! En outre, elle est évolutive, en fonction du rendement de l'exploitation et de l'âge des intéressés ou des personnes à couvrir, ainsi que de la chose assurée.

- **Sommes-nous toutes et tous égaux devant les assurances ?**

En aucun cas ! Chaque personne, chaque exploitation est unique et les assurances doivent se contracter en fonction de sa situation. De plus, le passé influence souvent les contrats.

Au cas par cas, de manière personnalisée !

Comment assurer nos animaux ?

- **Quelle(s) type(s) d'assurances**

Les assurances « animaux » sont principalement axées sur le risque « accident ». L'aspect « maladie » n'est, en règle générale pas assuré ou proposée **(primes exhorbitantes).** Néanmoins, il est impératif de veiller à savoir si :

1. le risque est intégré à une autre assurance ou couverture(s) ?
2. il existe des clauses contraignantes ?
   (avec ou sans accident, avec ou sans inventaire, toutes les assurances auprès de, etc…)
3. les conditions générales exclues des prestations !
4. immanquablement le prix et les fluctuations de primes !

Exemple d’assurances :

emmental assurance

Aperçu des produits Animaux

Animaux assurables

Accident d'animal

Sommes d'assurances libres dans différentes tranches d'âge *(au premier risque)*

- Bovins
- Ovins
- Caprins

Assurance des dommages importants aux animaux

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue *(valeur totale)*

- Bovins
- Porcins
- Volailles

Risques assurables

- **Accident**
  En particulier:
  - Accidents de gaz
  - Dommages provoqués par des prédateurs ou des rapaces
  - Dommages provoqués par un déclenchement de panique, indépendamment de sa cause
- **Botulisme**

Assurance complémentaire

Frais Accident d'animal

- Frais de recherches et de transport de l'animal accidenté
- Frais d'élimination de l'animal
- Certificats vétérinaires
- Jusqu'à CHF 3'000 par sinistre

Franchises

Accident d'animal

- Aucune franchise

Assurance des dommages importants aux animaux

- CHF 10'000 par sinistre pour les bovins
- CHF 5'000 par sinistre pour les porcins et les volailles

emmental assurance

Aperçu des produits d'exploitation agriculture / viticulture

Objets assurables

Inventaire d'exploitation

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(Valeur totale)

- Marchandises
- Equipement
- Installations immobilières
- Véhicules à moteur sans plaque de contrôle
- Animaux propres ou confiés

Infrastructures immobilières à l'extérieur du bâtiment

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

- Silos
- Fosses à purin
- Constructions mobilières
- Poulailler, maison de jardin
- Barrières, clôtures
- Revêtement de sol

Constructions facilement transportables

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

- Tunnels en plastique / serres tunnels
- Tente à air chaud et halle en éléments triangulés
- Grandes tentes
- Etc.

Filets paragrêles / toiture pour cerisiers avec construction

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

Serres / vitrages de couche

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

Véhicules à moteur (avec plaques de contrôle)

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

Perte de revenus / frais supplémentaires

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

- Perte de revenus, frais supplémentaires et dépenses particulières suite à un évènement assuré

Perte de revenu locatif

Jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue
(1er risque)

- Perte de revenu locatif suite à un incendie ou un évènement naturel
- Durée garantie de 24 mois

Animaux

Objets et risques assurés	Total UGB	Somme d'assurance (fr.)	Franchis (fr
L'espèce animal:	Accident des animaux bovins		
Lieu du risque:			
No BDTA.			
accident et botulisme			
Animaux jusqu'à 160 jours	3.4855	800	
Animaux de plus de 160 à 365 jours	3.3371	1'000	
Animaux de plus de 365 à 730 jours	4.9601	2'000	
Animaux de plus de 730 jours	1.8872	2'500	
Vaches laitières	69.6822	3'000	
Autres vaches	0.0000	2'000	
Frais			
liés au dégagement, au transport et à l'élimination	83.3524	5'000	
Sous-total			
Les champs de saisie suivants pour les suppléments/d			
Supplément botulisme			

Produit partiel	**Prime (fr.)**	**Po**
Agriculture		
Animaux	3'222.40	
Supplément botulisme		
Sous-total		
Rabais / suppléments	322.30	

AGRIJURA
CHAMBRE D'AGRICULTURE

QUESTIONS :

Merci de votre participation.

A votre disposition :

PRESTATERRE
ASSURANCES ET SERVICES
filiale d' AGRIJURA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Paul-André Houlmann
Prestaterre CJA Sàrl
2852 Courtételle

032 426 83 01
079 703 66 78